CORPORATION DE LA

CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL

le 22 janvier 2020
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:	Guy Desjardins, maire
	Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
	Mario Zanth, conseiller du quartier 2
	Carl Grimard, conseiller du quartier 3
	Don Bouchard, conseiller quartier 4
	André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
	Christian Simard, conseiller quartier 6
	Diane Choinière, conseillère du quartier 8
	Helen Collier, directrice générale
	Monique Ouellet, greffière
	Maryse St-Pierre, greffière adjointe
ABSENT:	Michel Levert, conseiller du quartier 7

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h32.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2020-05
Proposée par Mario Zanth
Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2020-06
Proposée par Mario Zanth
Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la Loi sur les municipalités 2001, tel que modifiée :

5.1. Dossier des ressources humaines
5.2. Dossier des ressources humaines

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h34 et retournent dans la salle du conseil à 19h11.

RÉSOLUTION 2020-07
Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces

Le conseiller André J. Lalonde explique que samedi dernier, lors de la cérémonie des bénévoles de Clarence Creek, deux bénévoles ont été remerciés pour leurs nombreuses années de service.

Le conseiller Christian Simard annonce que le carnaval de St-Pascal débute ce soir et se termine dimanche.

Le conseiller Christian Simard annonce que lundi dernier, lors de la conférence ROMA, la délégation des CUPR a rencontré Mme Mulroney, ministre du transport, concernant l'élargissement de la 174.

Le conseiller Samuel Cardarelli félicite Cédric Guindon pour sa médaille de bronze gagnée aux jeux olympiques jeunesse.

Le conseiller Carl Grimard annonce que l'ouverture officielle du parc Alain Potvin aura lieu le samedi 8 février à 13h.

La conseillère Diane Choinière annonce que le comité Leadership féminin de Prescott-Russell (LFPR) a reçu une subvention des CUPR, de la FCM et de l'AFMO pour son projet intitulé « Vers la parité en politique municipale » auquel elle collabore. Elle ajoute que le comité entreprendra sous peu une campagne de sensibilisation dans le but de démystifier le rôle des conseillères dans les municipalités. Elle ajoute qu'elle participera à une conférence visant à augmenter le nombre de femmes en politique, laquelle se tiendra à Longueuil le 31 janvier 2020.

Le maire Desjardins explique qu'une délégation de la Cité a assisté à la conférence ROMA. Il ajoute que le projet du carrefour communautaire a été discuté, lequel pourrait être financé à 73% par des subventions. Le maire Desjardins explique également que des discussions ont eu lieu relativement aux inondations de 2019.

8. Période de Questions/Commentaires

Rolland Labonté, représentant sa fille demeurant au 1573 Rollin demande s'il peut obtenir une copie des procès-verbaux qu'il a demandé. Le maire Desjardins explique qu'il doit aller au service à la clientèle de l'hôtel de ville pour obtenir une copie, moyennant des frais.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par la conseillère Diane Choinière et appuyée par le conseiller Don Bouchard concernant la patinoire de l'École Sacré-Coeur de Bourget

RÉSOLUTION 2020-08
Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QU'il est souhaitable d'inclure la participation des membres de la communauté dans un projet communautaire dont une partie des coûts est subventionnée par la municipalité (45 000$) et l'autre partie par la communauté (environ $45 000$).

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte que la conseillère Diane Choinière approche le regroupement communautaire de Bourget afin de les encourager à entreprendre la responsabilité de mettre en place des levées de fonds pour subventionner la part communautaire dans le cadre du projet de la patinoire à l'école Sacré-Coeur.

ADOPTÉE

9.2 Résolution de membre présentée par le maire Guy Desjardins et appuyée par le conseiller Carl Grimard concernant le centre de formation régional pour les incendies

RÉSOLUTION 2020-09
Proposée par Guy Desjardins
Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE l'Ontario Fire College a conclu un protocole d'entente avec la Cité de Clarence-Rockland afin que Clarence-Rockland puisse exploiter un centre de formation régional offrant des cours du Ontario Fire College donnés par des instructeurs auxiliaires approuvés ; et

ATTENDU QUE le Centre régional de formation de la Cité de Clarence-Rockland a établi un barème de frais de cours conçu pour couvrir les coûts de fonctionnement prévus du centre de formation, en consultation avec l'Ontario Fire College, y compris les coûts des instructeurs, du matériel, des outils et équipements nécessaires, et ainsi de suite ; et

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland aimerait encourager les municipalités environnantes à participer à la formation offerte par le Centre régional de formation Clarence-Rockland ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland encourage toutes les municipalités environnantes à appuyer la formation des pompiers de leur service d'incendie au Centre de formation régional de Clarence-Rockland ; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une lettre soit envoyée aux conseils de toutes les municipalités avoisinantes leur demandant d'adopter une résolution pour appuyer que leurs services d'incendie respectifs fournissent la formation nécessaire à leurs pompiers par l'entremise du Centre régional de formation Clarence-Rockland.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2020-10
Proposée par Don Bouchard
Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 22 janvier 2020, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière - 16 décembre 2019
b. Comité plénier - 16 décembre 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Comité de dérogation mineure - 27 novembre 2019
b. Conseil d'administration de la bibliothèque publique - 19 décembre 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 16 décembre 2019

a. Résolution pour appuyer la demande d'autorisation d'appel de la Ville de Dieppe auprès de la Cour suprême du Canada
b. Résolution pour établir un budget de 50 000 $ à partir de la réserve des bâtiments pour exécuter les études environnementales sur deux propriétés en arrérages de taxes
c. Résolution pour approuver les projets capitaux 2020 en deux phases

10.4. Résolution pour reconnaitre la 50e édition du Carnaval du Club Lions de Clarence Creek comme un évèenement d'envergure municipale

10.5. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 1er au 28 décembre 2019, au montant brut de 938 816,13$, et montant net de 668 111,44$

10.6. Résolution pour adopter les réductions de taxes, aux termes des articles 357-358 de la Loi sur les municipalités

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2020-10

10.3a ***ATTENDU QUE*** *dans une décision du 13 juin 2019 dans l'affaire Noron Inc. contre la Ville de Dieppe, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a outrepassé les pouvoirs qui lui sont dévolus en réécrivant, de son propre chef, l'arrêté No 78-5 de la Municipalité de Dieppe concernant les réseaux d'eau et d'égouts, de façon à réduire le taux unitaire du service et ce, malgré qu'elle l'ait déclaré validement adopté par le conseil municipal élu de la Ville de Dieppe; et*

ATTENDU QUE *cette décision de la Cour d'appel remet en question le degré de déférence dû aux gouvernements municipaux en leur qualité d'institutions démocratiques; et*

ATTENDU QUE *la portée de ce jugement de la Cour d'appel pourrait avoir une incidence et une portée d'ordre provincial et national, et risque d'encourager les tribunaux à s'aventurer davantage sur le terrain politique municipal; et*

ATTENDU QUE *la Ville de Dieppe a déposé une demande d'autorisation d'appel auprès de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Noron Inc. pour en appeler de ce jugement;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *la Cité de Clarence-Rockland appuie la demande de la Ville de Dieppe pour que cette cause soit entendue par la Cour suprême du Canada.*

10.3b. ***ATTENDU QUE*** *suite à deux (2) essais de vente de taxes, deux (2) propriétés n'ont pas été vendues;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le Conseil établisse un budget de 50 000 $ à partir de la réserve des bâtiments pour exécuter les études environnementales sur les 2 propriétés (1695 rue Landry Road & 2767 route St-Pascal)*

10.3c. ***ATTENDU QUE*** *lors des délibérations du budget 2020, le Conseil a approuvé l'enveloppe budgétaire de 2 956 000 $, sans approuver les projets d'immobilisations proposés; et*

ATTENDU QUE *lors des délibérations du budget 2020, le Conseil a demandé au personnel de réviser la liste des projets d'immobilisations; et*

ATTENDU QUE *la liste des projets d'immobilisations ne peut être élaborée sans réviser la stratégie et le plan actuels de gestion des actifs de la Cité; et*

ATTENDU QUE *les projets présentés dans le budget 2020 ne sont pas tous liés au plan de gestion des actifs ou que l'infrastructure est trop détériorée ou que les risques potentiels pour la sécurité sont trop élevés pour être différés,*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le Conseil approuve les projets d'immobilisations en deux phases :*

- *phase 1, étant que le conseil approuve immédiatement l'enveloppe budgétaire de 763 000 $ pour compléter les projets qui ne devraient pas être différés, tel qu'identifiés et recommandés au rapport no. INF2019-034; et*

- *phase 2, étant que le conseil approuve les autres projets d'immobilisations après la révision et l'approbation officielle de la stratégie et du plan révisés de gestion des actifs tels que recommandé au rapport no. INF2019-034.*

10.4 ***QU'IL SOIT RESOLU QUE*** *le conseil municipal de la Cite de ClarenceRockland declare la 50e édition du Carnaval du Club Lions de Clarence Creek qui aura lieu du 7 au 16 février 2020, comme etant un evenement d'envergure municipale afin de permettre qu'un permis d'occasion speciale soit emis par la Commission des Alcools et des Jeux de l'Ontario.*

10.5 ***QU'IL SOIT RÉSOLU QUE*** *les salaires payés pour la période du 1er au 28 décembre 2019,*
au montant brut de 938 816,13$ et montant net de 668 111,44$, soient adoptés tel que recommandé.

10.6 ***QU'IL SOIT RÉSOLU QUE*** *le conseil adopte les réductions de taxes au montant de $255.06, étant la part de la Cité Clarence-Rockland, en vertu des articles 357 & 358 de la Loi sur les Municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2020-003.*

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2020-11
Proposée par Christian Simard
Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 9 décembre 2019, au 13 janvier 2020, au montant de 10 298 093,06 $ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Prolongation du contrat de gestion de projet des nouvelles casernes

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers précise que la prolongation du contrat n'a pas d'impact sur le total des coûts du projet, excepté un montant de 13 000$ pour Colliers, correspondant à la période de février à mai 2020.

Suite aux questions, M. Desnoyers confirme que le contrat de location pour la station d'ambulanciers est repoussé et que cela n'a aucun impact financier pour la Cité.

RÉSOLUTION 2020-12
Proposée par André J. Lalonde
Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2020-06, visant à autoriser le maire et la Greffière à octroyer une prolongation au contrat existant avec Colliers Project Leaders pour les services de gestion de projet pour la construction de deux casernes de pompiers, soit adopté.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2020-13
Proposée par Samuel Cardarelli
Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2020-02 - désignation de terrains non assujettis à la règlementation des parties de lots - Bloc 287 Plan 50M-308
12.2. 2020-04 - Amendement des frais usagers (Annexe J)

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2020-14
Proposée par Mario Zanth
Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2020-03, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 22 janvier 2020, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h39.

Guy Desjardins, Maire	Maryse St-Pierre, Greffière adjointe